

t.831.- MJ/sn

Berne, le 1er décembre 1969

Notice au Chef du DépartementRéunion à haut niveau du CAD
Volume de l'aide publique

A toutes fins utiles et compte tenu des discussions qui auront lieu au Conseil national mercredi prochain le 3 décembre sur l'octroi du nouveau crédit de programme de la Coopération technique, je pense qu'il vous intéressera de prendre connaissance de ce qui suit :

Depuis longtemps le Comité d'aide au développement (CAD) discute de l'opportunité de prévoir à l'intérieur de l'objectif de 1 % du produit national brut que les pays développés doivent consacrer en principe à l'aide au développement, un objectif secondaire fixant le volume que l'aide publique devrait représenter dans cet effort. Etant donné la faible part que représente l'aide publique dans notre effort d'aide, la délégation suisse s'est toujours opposée jusqu'à maintenant à ce que l'objectif de 1 % soit subdivisé.

Le rapport du Comité Pearson constitué par la Banque mondiale, qui vient d'être publié, est d'avis pour sa part que le volume de l'aide publique des pays développés devrait être de 0,7 % du produit national brut; les pays développés devraient s'efforcer d'atteindre cet objectif en 1975, si possible, et en 1980 au plus tard.

La question de principe que soulève l'introduction d'un objectif distinct pour l'aide publique et l'objectif envisagé par le Comité Pearson ont été discutés à Paris. Plusieurs délégations ont pris vigoureusement position en faveur de la recommandation du rapport Pearson: Australie, Canada, Danemark,

-/-



- 2 -

Norvège, Pays-Bas, Suède. La délégation suédoise n'a pas hésité à dire que l'aide publique était en fait la seule forme d'aide déterminante lorsque l'on parlait de répartition des charges entre pays riches attendu qu'elle seule grevait les budgets des gouvernements et qu'elle ne voyait aucune raison que quelques pays seulement financent en quelque sorte le commerce des autres ! Finalement, toutes les délégations se sont ralliées au principe d'un objectif secondaire fixant le volume de l'aide publique dans l'effort d'aide des pays développés. Etant isolée, la délégation suisse n'a pu que déclarer qu'elle ne s'opposerait pas au consensus qui se dégagait de la discussion, mais qu'en ce qui nous concernait, si nous étions prêts à renforcer notre aide publique, nous ne pourrions le faire que progressivement dans la mesure qui nous paraîtrait raisonnable. L'Italie et le Japon ont formulé des réserves analogues.

Il ressort de ce qui précède que nous devons au cours des prochaines années et comme l'a dit le Conseil fédéral, renforcer progressivement notre aide publique. Le volume de l'aide publique à atteindre par les pays développés et qui sera vraisemblablement fixé par le CAD au cours de ces prochains mois sera sans doute bien supérieur à ce que nous pourrions faire. Néanmoins, pour autant que notre effort soit continu et progressif d'année en année - ce qui implique une planification à moyen terme entre les trois départements intéressés (Economie publique, Finances, Département politique) -, nous pourrions augmenter notre aide publique au rythme qui nous conviendra sans nous exposer à de trop violentes critiques de la part des autres pays industrialisés.

La décision d'augmenter sensiblement le crédit de programme de la coopération technique est, dans ce contexte, particulièrement opportune.

Le Délégué
à la Coopération technique

H. H. H.